

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération II : Emploi, formation, insertion

**Intitulé de l'action II.A : Extension des dispositifs de découverte
forme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle et conférences
métiers de l'aérien**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200207-lmc100000020327-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2020
Réception Préfet : 12/02/2020
Publication RAAD : 12/02/2020

- Contexte :

Depuis 2011, une convention tripartite entre le Département, le groupe ADP et l'association « Air Emploi » permet aux collégiens seine-et-marnais des 10 collèges des cantons de Dammartin-en-Goële, de Mitry-Mory et de Claye-Souilly, de découvrir les métiers de l'aérien et l'importance de la maîtrise de l'anglais pour travailler sur la plate-forme ou dans les entreprises sous-traitantes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet associations, l'association Air Emploi, organisme partenaire d'ADP, propose le dispositif « Terre et Ciel » aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. Des conférenciers se rendent dans les collèges pour faire découvrir l'univers de l'aérien et ses métiers et les parcours de formation qui le composent. En 2017-2018, 15 collèges soit 307 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, ont pu bénéficier de ces conférences.

- Objectifs :

Le Département de Seine-et-Marne souhaite participer en cohérence et en lien avec l'Éducation nationale à la découverte des métiers et notamment des secteurs porteurs du territoire. Le partenariat avec ADP a pour objectif de promouvoir les métiers liés à son activité, ainsi que la promotion de l'anglais auprès d'un nombre plus important de collégiens seine-et-marnais.

A ce titre, le Département propose d'articuler les deux dispositifs existants et d'élargir le périmètre des collèges bénéficiaires :

- Découverte de la plate-forme aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle à élargir aux cantons de Meaux, La Ferté-sous-Jouarre, Villeparisis, Lagny, Serris et Chelles ;
- Conférences « Terre et Ciel » pour les autres collèges du département.

- Moyens :

ADP/Air Emploi : réserver plus de « matinées de découverte des métiers de l'aérien » aux collèges seine-et-marnais et pour les collèges les plus éloignés leur proposer de bénéficier du dispositif des « conférences Terre et Ciel » au sein de l'établissement.

Prévoir un co-financement avec ADP des frais de déplacement des collégiens.

**Convention de partenariat entre
le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)**

***Axe de coopération II :
Emploi, formation, insertion***

Intitulé de l'action II.B : Accueil des stagiaires seine-et-marnais de 3^{ème}

- Contexte :

L'accueil d'élèves de 3^{ème} en stage d'observation viendrait compléter l'action « des matinées découvertes professionnelles » déjà menée en partenariat avec ADP et l'association Air Emploi. Ces stages constituent une opportunité pour les élèves de bénéficier d'une immersion durant une semaine auprès d'un employeur important du territoire.

- Objectifs :

Les parties se fixent pour objectifs commun de

- Préparer le projet professionnel de l'élève.
- Offrir la possibilité de stages choisis en cohérence avec le projet de l'élève.

- Moyens :

Afin de répondre à leurs objectifs, les parties se donnent pour moyens de :

- ADP : réserver 100 stages de 3^{ème} aux élèves seine-et-marnais/année scolaire.
- Département : relayer les offres de stage d'ADP auprès des collèges et des collégiens.

**Convention de partenariat entre
le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)**

Volet II : "Emploi, Formation, Insertion"

Intitulé de l'action II.C : Sciences de l'ingénieur au féminin

- Contexte :

Pour la journée internationale des droits de la femme, il peut être proposé à ADP de mobiliser des marraines d'Aéroports de Paris SA, membres de l'association « elles bougent » pour débattre et échanger avec des collégiennes, dans le cadre de leur opération « sciences de l'ingénieur au féminin ».

- Objectifs :

Les parties se donnent pour objectifs ensemble de :

Promouvoir l'égalité professionnelle Homme-Femme.

- Moyens :

Afin de répondre à leur objectif, le Groupe ADP s'engage à mobiliser 10 marraines ADP membres de l'association « elles bougent ».

De son côté, le CD 77 s'engage à mobiliser 10 collèves.

**Convention de partenariat entre
le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)**

***Axe de coopération II :
« Emploi, Formation, Insertion »***

- Intitulé de l'action II.D : Accès à la formation et à l'emploi dans la sécurité.

- Contexte :

Le secteur de la sécurité, sous l'influence du développement des nouvelles technologies continue de croître et d'embaucher. On observe que ce secteur se professionnalise et offre des opportunités d'intégration durable sur un poste de travail stable et peut correspondre à des projets pertinents pour des publics en recherche de solution professionnelle aptes à se former sur des périodes courtes et ayant les compétences attendues sur ces postes.

Si aucun diplôme n'est requis pour devenir agent de Prévention et de Sécurité, il est nécessaire d'obtenir une autorisation préalable du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), qui vérifie que le postulant n'a pas de casier judiciaire, avant de suivre une formation de 6 semaines dans un centre agréé pour obtenir le titre APS. Ce dispositif permet aussi de valider une formation complémentaire aux métiers de la sécurité incendie, en obtenant une certification de Service Sécurité Incendie et Assistance à Personne niveau 1 (SSIAP1).

- Objectifs :

L'objectif de cette action est de former 12 personnes/an au métier d'agent de sécurité via le dispositif du Conseil régional dit « action territorialisée ». L'objectif est double : il s'agit, d'une part, de développer un certain nombre de savoir-faires professionnels recherchés par les entreprises du secteur et, d'autre part, de permettre aux personnes éloignées de l'emploi, sans formation, ni certification professionnelle liées à ces métiers, de pouvoir intégrer ce secteur d'activité durablement.

- Moyens :

Afin de répondre à ses objectifs, le CD 77 s'engage à :

- Gérer l'ingénierie et le suivi administratif et social de l'action : 0.25 ETP/an.

Le Groupe ADP se donne pour moyen de :

- Informer en amont des dates de tenue des forums de l'emploi organisés en partenariat avec le GIP emploi Grand-Roissy-Le-Bourget pour permettre d'inscrire les 12 personnes. Ces forums ont notamment pour but de promouvoir la formation et de mettre en contact les chercheurs d'emploi et les professionnels notamment des métiers de la sécurité.

**Convention de partenariat entre
le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)**

***Axe de coopération II
« Emploi, Formation, Insertion »***

Intitulé de l'action II.E : Développer l'accès à l'emploi dans les métiers de la logistique par le e-learning

- Contexte :

Une création de 2 500 nouveaux postes sont projetés d'ici 10 ans en Seine et Marne et certains bassins d'emploi recensent déjà de nombreux besoins en emplois sur du court terme. Les métiers de la logistique sont divers et ouvrent des perspectives d'insertion professionnelle. Ce secteur peine à recruter et les besoins induits par la création du Terminal 44 vont accentuer la tension entre l'offre et la demande. Il s'agit d'orienter des publics en recherche d'orientation professionnelle vers le *e-learning* par la découverte du secteur et l'obtention du permis CACES1.

- Objectifs :

Afin de développer l'accès à l'emploi dans les métiers de la logistique par le e-learning, les parties se fixent pour objectif de :

Mettre en place une formation à distance en e-learning permettant l'accès au métier de préparateur de commande comprenant le passage du permis CACES1, et permettant d'appréhender plus largement les métiers de la logistique. Ce parcours de formation permettra d'évaluer l'intérêt du participant pour la filière logistique, et de vérifier les prérequis nécessaires pour exercer sur un poste de préparateur de commande. Dans l'objectif de répondre au fort besoin en recrutement des entreprises du secteur logistique présentes sur le territoire seine-et-marnais, 15 à 20 personnes par an pourront bénéficier de ce dispositif.

En outre cette approche de l'orientation professionnelle pourrait également s'exporter sur d'autres secteurs en tension tels que le tourisme et le BTP par exemple.

- Moyens :

Pour répondre à leurs objectifs, les parties se donnent pour moyen :

La mise en place de 4 modules e-learning est à prévoir pour la réalisation de ces objectifs. Les modules seront développés à partir d'une première expérimentation. Le financement de l'expérimentation ainsi que de l'animation des groupes (suivi collectif et individuel) s'élèvera à 12 000 €/an

**Convention de partenariat entre
le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)**

***Axe de coopération II :
« Emploi, Formation, Insertion »***

Intitulé de l'action II. F : Valorisation de l'outil JOB 77

- Contexte :

Job 77 est un outil simple d'utilisation élaboré par le Département de Seine-et-Marne, basé sur un référentiel de compétences couplé à un système de géolocalisation qui permet un rapprochement automatique entre les bénéficiaires du RSA et les postes à pourvoir.

- Objectifs :

Les parties se fixent pour objectifs les deux points suivants :

- Diffuser l'outil Job 77 auprès des partenaires et des plateformes aéroportuaires franciliennes d'ADP.
- Etablir les liens entre les employeurs et les entreprises partenaires et des plateformes aéroportuaires franciliennes.

- Moyens :

Le CD 77, pour répondre à leurs objectifs se donnent pour moyen l'action suivante :

- Désigner une ou plusieurs personnes dédiées sur place pour faire ce lien.

Le Groupe ADP, pour répondre à leurs objectifs se donnent pour moyen l'action suivante :

- Communiquer auprès des entreprises partenaires des plateformes aéroportuaires franciliennes l'existence de l'outil Job 77.

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération II : « Emploi, formation, insertion »

Intitulé de l'action II.G : Faciliter l'accès à l'emploi en favorisant l'aide au recrutement.

- Contexte :

De fortes retombées sont prévues en termes d'emploi local, durant le chantier mais aussi à long terme durant l'exploitation du terminal. Lors du chantier, les retombées (issues du BTP, de la construction, etc.) sont estimées à 4 000 à 5 000 emplois directs par an. En phase d'exploitation, ce sont jusqu'à 45 000 emplois directs et 225 000 emplois soutenus qui pourraient être créés.

De fait, dans le cadre de la concertation du projet du Terminal 4, le Groupe ADP s'est engagé à « Faire bénéficier en premier lieu les populations riveraines des emplois créés par le développement de l'activité aéroportuaire et renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme économique en améliorant sa connectivité et son accessibilité ».

Dans le cadre de leur coopération, le CD 77 et le Groupe ADP partagent l'intérêt commun de faire profiter prioritairement les habitants du territoire, notamment seine-et-marnais, des nombreux emplois créés dans le cadre du projet du Terminal 4. C'est pourquoi il est envisagé d'accompagner les entreprises *dans leur phase de recrutement*. Pour parvenir à leurs fins, les parties bénéficieront du soutien du GIP emploi.

- Objectifs :

Afin de favoriser au mieux l'accès à l'emploi et au recrutement, les objectifs des parties s'articuleront en trois volets :

1. Aider au recrutement et à la formation

- Mobilisation des publics et présélection des candidats aux postes proposés.
- Identification des contenus de formation éventuellement nécessaire et recherche des modalités de mise en œuvre avec le concours de financements publics et privés.
- ADP s'engage à informer le CD77 en amont des forums de recrutement organisé par filières en partenariat avec le GIP emploi.
- Le Groupe ADP s'engage à participer aux forums organisés par le CD 77.

2. Accompagner la phase d'intégration en entreprise, selon les modalités de parcours retenu :

- Immersion en entreprise, période de mise en situation professionnelle (PMSMP)
- Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) : action de formation permettant à plusieurs demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle

3. Accompagner la phase de recrutement par l'entreprise :

- Conseiller sur les types de contrat et les éventuelles aides mobilisables.
- Accompagner les personnes recrutées dans l'emploi, jusqu'à 6 mois selon les besoins des entreprises, en concertation avec le tuteur et le salarié.

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération II : « Emploi, Formation, Insertion »

Intitulé de l'action II.H : Développer la clause sociale dans les marchés du Groupe ADP.

- Contexte :

La construction du Terminal 4 va générer une forte demande en main d'œuvre dans différents secteurs d'activité avec notamment le BTP, la sécurité, les services aux entreprises, le tourisme. A travers ce projet, Initiatives77 propose à ADP d'apporter son expertise des clauses sociales à l'échelle territoriale et départementale, notamment sur la gestion du dispositif de la clause sociale dans ses marchés et sur l'accompagnement des entreprises attributaires dans la réalisation de leurs engagements, dans une démarche de GPEC et de politique de RSE.

- Objectifs :

Afin de développer au mieux la clause sociale dans les marchés du Groupe ADP, les parties s'engagent à :

- **Être identifié comme facilitateur** auprès des acheteurs du Groupe ADP et des entreprises attributaires pour les marchés seine-et-marnais
- **Apporter un appui technique à ADP dans l'utilisation des clauses sociales dans ses marchés (tous segments d'achats) sur le territoire de Seine-et-Marne** en lien avec le Comité départemental de la clause sociale du 77 : analyse des marchés, information sur les ressources du territoire et outils mobilisables.
- **Mobiliser le réseau d'acteurs local** (acteurs de l'emploi et de l'insertion, du handicap), **voire régional notamment** dans le cas de marché interdépartemental en lien avec le Comité départemental de la clause sociale du 77.
- **Accompagner l'entreprise dans la réalisation de ses engagements** : information sur les modalités de réponse à la clause sociale, démarche GPEC, recueil des besoins, définition de l'offre d'insertion, mobilisation du public, lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, aide au recrutement, suivre la réalisation des engagements de l'entreprise.
- **Suivre et évaluer la mise en œuvre du dispositif de la clause sociale** : reporting aussi bien qualitatif que quantitatif auprès du Conseil départemental et du Groupe ADP.
- **Travailler en lien avec le Comité départemental des clauses sociales** qui mobilise le réseau des facilitateurs du 77 et s'inscrit dans le réseau des acteurs au niveau régional : la Mission d'appui au développement des clauses sociales (MACS) et proposer à ADP d'adhérer au Comité départemental.

- Moyens :

Pour parvenir à leurs objectifs, les parties se donnent comme moyen de :

- Financer un ETP sur le site d'ADP en lien avec les acteurs locaux et tout particulièrement le GIP Emploi.
- Solliciter la coordonnatrice du Comité départemental de la clause sociale du 77.

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération II : *« Emploi, Formation, Insertion »*

Intitulé de l'action II. I : Développer l'accès à la formation et à l'emploi par le biais d'un
"Chantier d'insertion Environnement"

- Contexte :

Une étude portée par ADP est en cours et a pour objet de caractériser les enjeux faune, flore et habitat sur le secteur du projet qui s'étend sur environ 170 hectares au centre de la plate-forme aéroportuaire.

Initiatives77 a développé une forte compétence sur le plan de l'aménagement paysager à partir d'un chantier qui traite de la thématique environnementale et depuis plus de 10 ans, un partenariat est engagé avec l'Etablissement Public National du château de Fontainebleau dans le cadre du déploiement de chantier d'insertion qualifiant préparant au CAPA travaux paysagers.

Il existe concomitamment un chantier d'insertion permanent qui se déplace dans les communes de Seine et Marne pour :

- la conservation des milieux humides et leurs biotopes (restauration / entretien / création / mares, étangs, fossés, rus),
- réhabilitation et restauration de haies anciennes (champêtre, gibier),
- réhabilitation et restauration création de vergers et potagers conservatoires,
- travaux et entretien forestier,
- entretien des chemins départementaux,
- gestion, Protection, Aménagement, entretien des Espaces Naturels (Patrimoines Naturels),
- création et aménagements paysagers (Gestion Différenciée et Développement Durable),
- protéger et Favoriser les espèces locales.

- Objectifs :

Initiatives77 se propose de contribuer à rechercher le développement de la végétalisation d'espaces du projet à partir des conclusions de l'étude et des différentes zones qui apparaîtront notamment pour les compensations recherchées prioritairement au sein de l'emprise aéroportuaire (zone est des Renardières, frange sud de la plate-forme), puis à proximité. ADP a précisé qu'une cartographie des zones de compensation, dont celles ayant pu être identifiées au cours de la concertation, sera présentée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale. Par là-même, les parties conjugueront leurs efforts menés sur le plan environnemental avec ceux menés sur celui de l'insertion.

Du fait de sa bonne connaissance des végétaux et des enjeux environnementaux, Initiatives77 a été amené à lutter contre la Renoué du japon et la Berce du Caucase et de ce fait peut contribuer à lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes qui devront faire l'objet de précautions particulières voire de protocoles d'éradication.

L'activité pourra également s'orienter vers la gestion et l'entretien des espaces verts existants.

- Moyens :

Afin de remplir leurs objectifs, les parties s'accordent pour étudier la possibilité de créer à titre expérimental et dans le respect de la réglementation des marchés du Groupe ADP un Chantier d'insertion en lien avec les espaces verts de la plateforme Paris-Charles de Gaulle pour 8 bénéficiaires du RSA à raison de 35 heures/semaine encadrées par un chef de chantier spécialisé.